



# LETTRE du Musée du Sous-Officier



Numéro 22 - août 2020

## ÉDITORIAL

*L'École nationale des sous-officiers d'active est une école interarmes et, à ce titre, s'attache à vivifier, nourrir, transmettre et diffuser les cultures de chacune des armes qui font la richesse et la diversité de notre armée de Terre.*

*Part essentielle du parcours de tradition en vigueur au sein de l'ENSOA, les parrains des promotions ne sont pas choisis par hasard mais, au contraire, avec une intention assumée. À ce titre, cette année 2020 est fort justement l'opportunité de mettre à l'honneur les Troupes de marine. Dans ce sens et en coordination avec l'État-major spécialisé pour l'outre-mer et l'étranger (EMSOME), le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Guerre de 1870 représente une occasion unique de commémorer les combats de Bazeilles et les valeurs que porte « l'arme de toutes les abnégations ». Pour ce qui concerne l'ENSOA, cette initiative se concrétise par la 344<sup>e</sup> promotion, qui portera le nom de « Division Bleue ». Cette promotion sera incorporée précisément le 31 août 2020 et sera galonnée le 17 décembre de la même année. Rattachée à cette initiative et ayant ouvert de fait cette année de commémoration, la 338<sup>e</sup> promotion « Adjudant-chef Moralia » a été galonnée le 18 mars 2020 tandis que la 343<sup>e</sup> promotion « Volontaires du Pacifique » viendra clore cette série.*

*En cohérence avec ce volet « tradition » et toujours dans le cadre de sa mission d'appui à la formation dispensée au sein de l'ENSOA, le Musée du Sous-Officier (lui-même appuyé par l'association Le Chevron) a déployé ses efforts pour programmer, organiser et mettre sur pied cette belle exposition sur la thématique des sous-officiers au sein des troupes de Marine, soulignant la contribution première de cette arme, dans toutes ses composantes, à l'histoire, la cohésion et les valeurs du corps des sous-officiers de l'armée de Terre.*

*En ces temps où la Nation s'interroge sur ce que les jeunes générations doivent retenir de l'exemple de nos anciens, au-delà de l'histoire de l'Empire français stricto sensu et des polémiques éventuelles qu'elle peut susciter, ce qu'il importe de retenir ici est essentiellement ce qui unit le nom de ces trois promotions de l'ENSOA : en effet, qu'il s'agisse des marsouins et bigors de la division Bleue, des volontaires tahitiens et néo-calédoniens du bataillon des guitares ou bien de l'adjudant-chef Stéphane Moralia, mort au combat sur le sol guyanais dans le cadre de l'opération Harpie, les fils de France servant dans les Troupes de marine sont avant tout des soldats de France, qui n'hésitèrent pas à verser généreusement leurs sang pour défendre la Patrie aux côtés de leurs compagnons de combat des autres armes et armées, en 1870, au cours des deux conflits mondiaux et, encore aujourd'hui, au cœur de nos opérations intérieures et extérieures.*

général de brigade Jean-Michel Guilloton  
commandant l'École nationale des sous-officiers d'active  
délégué militaire départemental des Deux-Sèvres  
et commandant de la base de défense de Poitiers – Saint-Maixent

# LA MÉDAILLE MILITAIRE, ENTRE TRADITION ET CRÉATION

*Début avril 2020 en plein confinement, au Musée du Sous-Officier s'est clôturée l'exposition. Par cette article, le Conservateur souhaite partager avec les lecteurs un ultime article sur la genèse de cette décoration*



## Genèse de la Médaille militaire

À la veille de la Révolution française, il existe deux ordres royaux bien distincts récompensant les officiers. Le plus ancien est l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Créé le 5 avril 1693, il est né de la réorganisation des armées de Louis XIV, roi de France et de Navarre. Il avait pour but de récompenser les services rendus au sein de l'institution militaire. N'étaient élevés à la distinction de chevalier de l'ordre de Saint-Louis que les officiers catholiques, issus de la noblesse ou du Tiers-État. Sous Louis XV, la présence d'officiers protestants étrangers servant dans les armées du roi fit que ces derniers n'ayant pas la possibilité d'être élevé à la dignité de chevalier, un officier suisse catholique eu l'idée de proposer la création d'une institution du Mérite militaire afin d'inciter les officiers protestants au zèle et à la fidélité au roi. C'est donc le 10 mars 1759 que cette institution a été créée.

Cet ordre et cette institution sanctionnent la longévité du service dans les armées du roi.

Louis XV ayant le souci de l'équilibre, décide de doter les soldats et les bas-officiers (actuels sous-officiers) d'une distinction qui récompense 24 années de services sous les drapeaux. Il s'agit du médaillon de vétéran. Epingle ou cousu sur la poitrine, il connaît une grande popularité auprès des soldats et bas-officiers. Cet insigne est sanctionné par la remise d'un diplôme officiel. Le détenteur du médaillon est exempté de la taille personnelle et des corvées en nature<sup>1</sup> (impôts de l'époque). Le bas-officier ou le soldat pouvaient cumuler deux, voire trois médaillons de vétéran pour l'exception qu'est Jean Thurel.

En 1791, les ordres militaires pour officiers sont fusionnés en un ordre. Luttant contre la distinction des uns par rapport aux autres au nom de l'égalité de tous, la Révolution française, les supprime ainsi que tous les autres ordres royaux (6 août 1791) et deux années plus tard les distinctions révolutionnaires (20 août 1793).



*Cachet de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. (Coll. privée.)*

*L'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est constitué d'une croix partiellement émaillée de blanc. Les centres présentent à l'avert, l'effigie du saint patron entourée de la légende « LUDIVICUS MAGNUS INSTITUIT 1693 », au revers, une épée en pal et une couronne de lauriers émaillée de vert avec la devise « BELLICAE VIRTUTIS PRAEMIUM ». (Coll. privée.)*

Seul le médaillon de vétéranse trouve grâce aux yeux de la jeune république. Il est décerné à partir de cette période aux soldats, aux bas-officiers ainsi qu'aux officiers priés de distinctions. A partir de 1795, le port de « *marques distinctives* »<sup>2</sup> est interdit.

Il faut attendre 1802 pour que naisse une nouvelle décoration à caractère d'ordre national. Elle est autant destinée aux civils qu'aux militaires. Vivement critiqué, Napoléon prononce une phrase qui restera célèbre : « *Abordons franchement la question : les hommes sont amoureux des distinctions, et les Français plus que les autres ; ils en sont réellement affamés : tel a été leur esprit de tous les temps. Tenez, voyez la croix de Saint-Louis : jamais Louis XIV n'aurait pu soutenir avec avantage la lutte contre l'Europe coalisée, lors de la guerre de la Succession, s'il n'avait eu à sa disposition la monnaie de la croix de Saint-Louis. Ce puissant auxiliaire enfanta des prodiges de valeur. L'argent n'était d'aucun prix auprès de cette distinction : bien des gents l'auraient préférée à des monceaux d'or.* »<sup>3</sup>

Or, si la Légion d'honneur est destinée à tous, son prestige est tel qu'elle connaît une sorte d'appropriation de la part d'une aristocratie militaire et administrative. Néanmoins il existe toujours des exceptions mais de plus en plus rares.

## La Médaille militaire

La France est dans un contexte de guerres dites lointaines. Des corps expéditionnaires partent en Italie en 1849 pour soutenir le pape, en Afrique du Nord continuant la pacification de ce qui devient peu à peu l'Algérie. C'est à ce moment précis que Louis-Napoléon Bonaparte, alors prince-président de la II<sup>e</sup> République, décide par le décret du 22 février 1852, la création d'une distinction sous forme de médaille qui a pour but de récompenser les soldats et les sous-officiers pour leurs mérites et leur temps de service<sup>4</sup>. Le ruban doit être large de 36 mm et de couleur jaune bordé de chaque côté par un liseré vert de 6 millimètres. Il s'inspire du ruban de l'ordre de la Couronne de Fer créé par Napoléon I<sup>er</sup> le 5 juin 1805. La médaille est réalisée par le graveur général des monnaies Désiré Albert Barre. Elle comporte sur l'avert l'effigie du prince-président Louis-Napoléon avec inscrit autour son nom. Sur le revers, le médaillon central est doré et porte l'inscription « VALEUR ET DISCIPLINE ». Une fine auréole en émail bleu l'encercle. Entourant le tout, une couronne de laurier. Surplombant la médaille un aigle dont les ailes touchent les lauriers. L'aspect général ne change guère avec le changement de régime si ce ne sont les ailes qui sont séparées de la médaille.

La Médaille militaire est donc destinée aux militaires ou assimilés non-officiers. Afin d'assurer le prestige de cette récompense, les statuts fixent dès le début des conditions exigeantes. Napoléon III a mis une seule exception au fait que seuls les

Médaillon de vétéranse cousu.  
(Coll. privée.)



Médaillon de vétéranse épingle.  
(Coll. MSO)

non-officiers pouvaient obtenir la médaille. Les maréchaux et les officiers généraux ayant servi en tant que ministre ou ayant commandé en chef.

Le caractère particulier de cette médaille repose sur le fait qu'elle n'est attribuée qu'à des militaires à l'inverse de la Légion d'honneur. Regardée avec méfiance et dédain au début, car considérée comme une « *Légion d'honneur au rabais* », les nombreuses campagnes qui suivent sa création lui donnent rapidement le prestige qu'on lui connaît. En effet, les expéditions plus ou moins lointaines ne connaissent pas d'interruption avec le changement de régime. Sous le Second Empire, les trois couleurs nationales sont portées en Cochinchine (1852-1862), en Crimée (1853-1856), en Italie de nouveau mais cette fois-ci contre l'Autriche (1859) et enfin au Mexique (1861-1867). « *L'Empire c'est la paix* »<sup>5</sup>, mais comme l'écrivait ironiquement James de Rothschild « *plus de paix, plus d'Empire* »<sup>6</sup>. En effet, déclarée par Napoléon III le 19 juillet 1870, la guerre prend fin le 28 janvier 1871. Entretemps, l'empereur est capturé le 4 septembre 1870 mettant fin du même coup à l'Empire.

Cependant, la Médaille militaire, loin d'être assimilée à l'Empire, se maintient grâce à son prestige et à l'attachement que lui portent les médaillés. On enlève seulement les symboles impériaux – aigle et portrait de Napoléon III – et on les remplace par un trophée d'armes et le portrait de la république avec la mention « RÉPUBLIQUE FRANÇAISE \* 1870 \* ».

Cette Médaille militaire de la III<sup>e</sup> République sera la plus distribuée. En effet, les guerres coloniales, le premier conflit mondial puis le second, voient l'obtention de près d'un million de médailles militaires, chiffre très impressionnant. Et pourtant, il faut le mettre en rapport avec les 13 255 millions de mobilisés, sans compter les centaines de milliers de conscrits entre ces trois conflits. Ce faisant, le prestige de cette médaille demeure intact. Les conflits suivants, en Indochine, ou encore en Algérie, concernent moins de Français mais les occasions pour manifester de l'héroïsme sont nombreuses. Parrains de promotion, noms de bâtiments, de ronds-points, tous ces événements et distinctions sont la partie émergente de cette élite.

Avec la fin des colonies, l'armée se recentre sur l'ennemi à l'est. C'est l'apogée de la guerre Froide, les grandes manœuvres, la conscription. Les années passant, les régiments professionnels partent en missions extérieures, Kolwezi, le Liban, le Tchad, ... Un nouveau cycle est né.

La dernière guerre, en 1991, est celle du Golfe, contre l'Irak. Nous sommes au lendemain de la chute du mur de Berlin. La France et ses armées interviennent dans le monde entier dans le cadre des mandats ONU, OTAN, ou dans des actions partenaires avec les pays alliés, membres de l'ancien empire colonial français. Ici aussi, la Médaille militaire est remise avec parcimonie, récompensant ceux qui ont plus de 20 années de service à titre normal. Nous pouvons voir ici un écho du médaillon de vétéran. Mais récompensant bien sûr les actions d'éclats, de courage et de dévouement, les blessures. Le contingent est faible, seulement 3 000 médaillés par an toutes armes confondues. La remise parcimonieuse de cette Médaille permet de lui garder tout son prestige.

C'est au début du XX<sup>e</sup> siècle, que la société nationale Mutualiste, les Médaillés militaires a été approuvée par décret le 10 mai 1904. Reconnue d'utilité publique en 1931, elle change de nom en 2009 en Société nationale d'entraide de la Médaille militaire (SNEMM). Elle compte environ 55 000 adhérents. Ses objectifs sont de tisser des liens entre les médaillés militaires et d'assurer la défense constante de l'honneur, la dignité et la valeur de cette décoration, de procurer aux médaillés le concours moral et matériel dont ils peuvent avoir besoin, d'aider les adhérents dans la défense de leurs droits d'anciens combattants et victimes de guerre, d'accorder des secours exceptionnels pour besoins urgents. De les informer régulièrement via la revue trimestrielle *La Médaille militaire*, de faire bénéficier aux membres, ainsi qu'à leurs familles, des avantages proposés par l'association de l'orphelinat et des œuvres des médaillés militaires et enfin de leur donner la possibilité de séjourner à la Maison des médaillés militaires<sup>7</sup>.

Ainsi, la Médaille militaire, quelques fois appelée à tort « Légion d'honneur » du Sous-officier, conserve une unicité. Sans grade et uniquement dédiée au monde militaire, elle reçoit le 31 mars 2005 une marque supplémentaire de reconnaissance tout à fait symbolique. En effet, par décret<sup>8</sup> du Président de la République Jacques Chirac, les filles, petites-filles et arrière-petites-filles ont le droit d'être accueillies dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

**Lieutenant Jean-Hugues Long**  
**Conservateur du Musée du Sous-officier**

(<sup>1</sup>) Ordonnance du Roi Louis XVI du 11 septembre 1789.

(<sup>2</sup>) « *Nul ne peut porter de marques distinctives qui rappellent des fonctions antérieurement exercées ou des services rendus.* » Article 368 de la Constitution de l'an III (entrée en vigueur à compter du 27 octobre 1795).

(<sup>3</sup>) Alex Mazas, *La Légion d'honneur*, son institution, sa splendeur, ses curiosités, 1854.

(<sup>4</sup>) « *Soldats, en vous donnant pour la première fois la médaille, je tiens à vous faire connaître le but pour lequel je l'ai instituée ? quand on est témoin comme moi de tout ce qu'il y a de dévouement, d'abnégation et de patriotisme dans les rangs de l'armée, on déplore souvent que le gouvernement ait si peu de moyens de reconnaître de si grandes épreuves et de si grands services. L'admirable institution de la Légion d'honneur perdrait tout son prestige si elle n'était renfermée dans certaines limites. Cependant, combien de fois ais-je regretté de voir des soldats et des sous-officiers rentrés dans leurs foyers sans récompense, quoique, par la durée de leurs services, par des blessures, par des actions dignes d'éloges, ils eussent mérité témoignage de satisfaction de la Patrie ! C'est pour le leur accorder que j'ai institué cette médaille. Elle pourra être donnée à ceux qui se seront rengagés après s'être bien conduits pendant le premier congé ; à ceux qui auront fait quatre campagnes, ou bien ceux qui auront été blessés ou cités à l'ordre de l'armée. Elle leur assurera cent francs de rente viagères ; c'est peu certainement, mais ce qui est beaucoup, c'est le ruban que vous porterez sur la poitrine et qui dira à vos camarades, à vos familles, à vos concitoyens, que celui qui le porte est un brave. Cette médaille ne vous empêchera pas de prétendre à la Légion d'honneur, si vous en êtes jugés dignes ; au contraire, elle sera comme un premier degré pour l'obtenir, puisqu'elle vous signalera d'avance à l'attention de vos chefs. Vous ne cumulerez pas les deux traitements, mais vous pourrez porter les deux décorations ; de même, si un sous-officier, caporal ou soldat auquel aurait été décerné la croix de la Légion d'honneur, vient à se signaler encore, il pourra également être décoré de la médaille. Soldats, cette distinction est bien peu de chose, je le répète au prix des services immenses qu'ici et en Afrique vous rendez à la France ; mais recevez-la comme un encouragement à maintenir intact cet esprit militaire qui vous honore ; portez-la comme une preuve de ma sollicitude pour vos intérêts, de mon amour pour cette grande famille militaire dont je m'enorgueillis d'être le chef, parce que vous en êtes les glorieux enfants.* » Discours prononcé par Louis-Napoléon Bonaparte dans la cour des Tuileries le 21 mars 1852.

(<sup>5</sup>) Napoléon III, discours de Bordeaux, 9 octobre 1852.

(<sup>6</sup>) Santamaria Yves, *Le pacifisme, une passion française*, éd. Armand-Colin, 2005.

(<sup>7</sup>) La Maison des Médaillés militaires – 20, avenue Marc Riché – 83408 Hyères Cedex.

(<sup>8</sup>) Décret n°2005-301 du 31 mars 2005 modifiant le code de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire, J.O. n°76 du 1<sup>er</sup> avril 2005 – page 5881 – Texte n° 36.



# BULLETIN D'ADHESION ABONNEMENT ou REABONNEMENT CHANGEMENT DE POSITION

Association « Les Amis du Musée - Le Chevron »

BP 50045

79403 – SAINT MAIXENT L'ECOLE Cedex

☎ 05.49.05.76.85.38 – 06.41.43.61.19

Courriel : [chevron-musee@orange.fr](mailto:chevron-musee@orange.fr)

site internet : <http://www.lechevron.fr>

Abonnement <input type="radio"/>	Réabonnement <input type="radio"/>	Changement de position <input type="radio"/>
----------------------------------	------------------------------------	--

N° d'adhérent :

NOM :

Prénom :

Grade :

À compter du :

Affectation :

Ville :

Code Postal :

☎ Domicile :

Portable :

Travail :

PNIA :

Adresse (où envoyer la « Lettre du Musée du Sous-Officier ») :

**MERCI DE PENSER À SIGNALER LE CHANGEMENT D'ADRESSE, LORS D'UNE MUTATION**

Comment voulez-vous recevoir la « Lettre du Musée » :    Voie postale     Courriel     Pas du tout

Adresse de messagerie :

Active

Retraité

Autres

PROMO : N° et NOM

Sous-officier	DIRECT	SEMI-DIRECT	RANG	VOLONTAIRE	AUTRES		
	<input type="checkbox"/>						
Officier	CYR	IA	CTA COSAT	OSC	OAEA / S	RANG	AUTRES
	<input type="checkbox"/>						

Règlement de ma cotisation :

- par autorisation de prélèvement (joindre le mandat de prélèvement SEPA)
- par chèque (libellé à l'ordre de « Les Amis du Musée - Le Chevron »)
- pas de règlement (changement de position)

Signé à

le

Signature

Catégories	Montant
Adhérent	12,00 €
Membre bienfaiteur à partir de	15,00 €
Membre donateur supérieur à (un reçu fiscal sera délivré)	100,00 €





# BON DE COMMANDE

à adresser directement à l'association :

## LES AMIS DU MUSÉE - LE CHEVRON

ENSOA quartier Marchand  
BP 50045  
79403 Saint-Maixent-l'École Cedex

Tél. : 05.49.76.85.38.  
(le mardi de 9 heures à 12 heures)

les expéditions se font à la réception  
du règlement global de la commande,  
le chèque est à l'ordre de :  
association «Les Amis du Musée - Le Chevron»

### ADRESSE DE LIVRAISON :

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

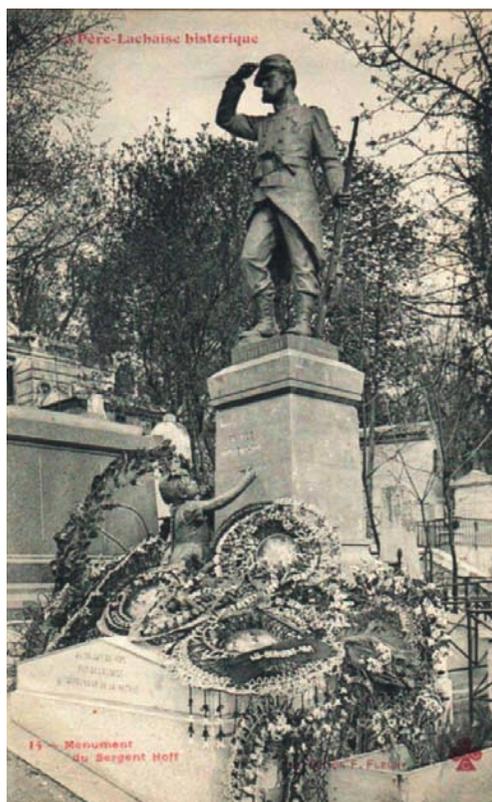
Téléphone : .....

Adresse courriel : .....

.....

ARTICLES		PRIX UNITAIRES frais de ports compris	QUANTITÉ(S)	MONTANT(S) frais de ports compris
	Insigne(s) d'ancienne(s) promotion(s) de l'ENSOA (consulter le lien : <a href="https://www.lechevron.fr/promotions-et-insignes">https://www.lechevron.fr/promotions-et-insignes</a> pour connaître la disponibilité)	15 € TTC	.....	.....
	Insigne de l'ENSOA en coffret version luxe	15 € TTC	.....	.....
	Mug	15 € TTC	.....	.....
	Porte-clés	12 € TTC	.....	.....
	Clé USB visuel FAMAS 8 Go	17 € TTC	.....	.....
	Carte USB de 4 Go	11 € TTC	.....	.....
	Chargeur de secours	18 € TTC	.....	.....
Hors-séries I, II, III et IV 		4 numéros : 20 € TTC 3 numéros : 16 € TTC 2 numéros : 13 € TTC 1 numéro : 10 € TTC	..... ..... ..... .....	..... ..... ..... .....
	Choppe de Jean Thurel	20 € TTC	.....	.....
	Ouvrages sur l'ENSOA	26 € TTC	.....	.....
Identité du commanditaire :		Signature :	Total	.....

**Images non contractuelles.** Vous pouvez détacher cet encart pour le photocopier et le communiquer autour de vous



## Le sergent HOFF, un destin extraordinaire

Dans la précédente lettre (N° 21), nous avons pu constater comment le sergent Hoff a vu sa vie basculer en 1870. Il prend une part active dans la guerre engagée contre les Prussiens, en franc-tireur d'abord puis à la tête d'une troupe d'hommes aussi résolus que lui à déstabiliser l'ennemi. Décoré de la Légion d'honneur, connu de tous grâce aux articles de journaux, pour les Français, il est un héros. Cependant, sa tête est mise à prix par les Prussiens ce qui ne l'empêche pas de mener diverses actions contre eux.

Fin novembre 1870, lors de la bataille de Champigny, il est malheureusement fait prisonnier. Aussitôt, il prend toutes les mesures nécessaires pour se fondre dans la masse des captifs : il arrache ses galons et, pour ses hommes et ceux pris en même temps que lui, il est un Alsacien de Colmar qui s'appelle Wolf.

Il est envoyé, comme bien d'autres, au camp de Grimbert près de Cologne. Pendant trois mois, il va être obligé, en plus de sa condition de prisonnier, de se méfier de tous. Les Prussiens le cherchent et tentent de le démasquer à tout prix. Durant de longues semaines, il est enfermé, seul dans un cachot et pressé de questions. Ses ennemis usent de stratagèmes pour le surprendre mais, aidé par un certain nombre d'officiers, sous-officiers et soldats de sa connaissance, il réussit à ne jamais être pris en défaut. Il lui faut une volonté jamais défaillante pour déjouer tous les pièges et imposer sa nouvelle identité : il est Alsacien de Colmar et se nomme Wolf !

Durant cette période, il comprend que sa disparition des troupes françaises alimente une rumeur, puis une accusation : il serait un espion allemand du nom de Hentzel qui aurait rejoint les troupes ennemies.

En effet, malgré les dénégations de ses amis et subordonnés, les journaux français de l'époque relaient et amplifient cette accusation. Après l'avoir adulé, ils le salissent sans mener de véritables enquêtes. Le

traité de paix est signé ; et le 10 mars 1871 le sergent Hoff est libéré, toujours sous son nom d'emprunt. Il fait partie du premier convoi de prisonniers libérés.

Hélas, en France la situation a empiré, la guerre civile fait rage. En arrivant à Cambrai, il est incorporé, sous son grade et son nom, dans le corps d'armée du général Clinchamp pour marcher contre la Commune.

Son esprit combattif l'emporte sur ses interrogations : qu'est devenu son pays où on se bat entre Français ? Il est très rapidement blessé lors de l'attaque d'une barricade, rue de Lisbonne à Paris. Atteint au bras gauche il est évacué vers un hôpital militaire.

Dès la fin de sa convalescence, il demande réparation, entre autres à « *Paris Journal* » pour les articles malveillants le concernant, publiés pendant sa captivité. Il obtient gain de cause et plusieurs journaux publient des démentis officiels dans leurs feuilles du soir.

La vie du sergent Hoff bascule de nouveau et il va alors vivre une période difficile. Modeste, il a toujours refusé les honneurs, qu'il estimait disproportionnés. Mutilé militaire, il est d'abord gardien au Bois de Boulogne puis au square du Trocadéro. Ses blessures le font souffrir et il vit d'une maigre pension.

Heureusement, averti de sa condition, le président Mac Mahon intervient et il le fait nommer gardien de la Colonne Vendôme puis, en 1881 il devient gardien-chef de l'Arc de Triomphe avec le grade d'adjudant. Il peut alors vivre assez confortablement et ce, jusqu'à sa mort le 25 mai 1902.

Ses obsèques seront payées par le ministère de la Guerre, des délégations de tous les régiments de la garnison de Paris accompagneront son cercueil au cimetière du Père Lachaise. Son tombeau est surmonté d'une statue de Bartholdi (financée par souscription publique) dont ce sera la dernière œuvre.

En 1910 le conseil municipal de Paris, donne le nom du sergent Hoff à une rue du XVII<sup>e</sup> arrondissement. La ville de Bry-sur-Marne, sur souscription publique élèvera également un monument à la gloire du vieux soldat.

Personnage atypique, longtemps ignoré puis adulé, vilipendé, de nouveau reconnu mais proche de la misère, ce n'est qu'à la fin de sa vie que ses mérites lui valent la reconnaissance de ses contemporains.

Héros d'une guerre parfois oubliée, la postérité n'a pas toujours été à la hauteur des mérites du sergent Hoff.

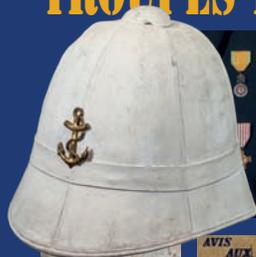
**Lieutenant-colonel<sup>(H)</sup> Riera J.-C.**

# MUSÉE DU SOUS-OFFICIER

du 9 juillet au  
18 décembre  
2020



## LES SOUS-OFFICIERES DANS L'ÉPOPÉE DES TROUPES DE MARINE



**EXPOSITION GRATUITE**  
DU LUNDI AU JEUDI  
DE 10 HEURES À MIDI ET DE 14 HEURES À 17 H 30  
VENDREDI DE 10 HEURES À MIDI  
SUR RENDEZ-VOUS LE WEEK-END  
quartier Marchand  
79400 Saint-Maixent-l'École  
Tél. : 05.49.76.85.31.



## Exposition au musée

Voici bientôt 400 ans, le cardinal Armand du Plessis, duc de Richelieu et ministre du roi Louis XIII, créait le corps des compagnies de la marine. Leur vocation était de protéger les intérêts de la France, ses ressortissants et ses colonies. Depuis, ces compagnies, tour à tour « coloniales » avant de redevenir « de Marine » ont fidèlement porté leurs appellations.

Dépendant du ministère de la Marine, elles s'illustrent par leur courage en 1870 lors de la bataille de Sedan, dans le petit village de Bazeilles. Repoussant jusqu'à l'épuisement de leurs dernières cartouches un ennemi bien supérieur en nombre, la bravoure et l'esprit de corps y ont raison de l'ennemi jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de munitions. « *Sire, tout est perdu fors l'honneur!* » Cette phrase, vieille de bientôt cinq siècles, écrite par le roi François I<sup>er</sup> après la bataille de Pavie, prend tout son sens quand on parle de Bazeilles. Fêter cette dernière, est l'occasion pour la grande

famille des Troupes de marine de se rassembler afin d'honorer leurs grands anciens en évoquant leurs campagnes et leurs sacrifices.

Du Saint-Laurent aux comptoirs des Indes, de Taravao à l'Oubangui, de la Martinique à la Réunion, du Sénégal à l'Indochine, les Troupes de marine et leurs grands anciens ont parcouru le monde, portant haut les couleurs de la France. Les noms des batailles brodés sur les plis sacrés des drapeaux des anciens régiments coloniaux rappellent les sacrifices et l'héroïsme de ces unités d'élite qui comptent parmi les régiments les plus décorés de France. De nombreux marsouins, bigors, tirailleurs et supplétifs ont versé leur sang pour la défense et la libération du sol sacré de la Patrie.

Cette exposition, en partenariat avec le Musée des Troupes de marine de Fréjus, présente donc l'histoire des sous-officiers de cette arme qui ont œuvré dans le monde entier dans l'épopée des Troupes de marine. Certains de ces hommes, sortis du rang par l'École nationale des sous-officiers d'active, sont ainsi mis à l'honneur et, par leur exemple, incarnent les belles qualités militaires devant inspirer les élèves sous-officiers de l'armée de Terre, nos futurs jeunes chefs.

Alors, si vous êtes désœuvrés que vous êtes en quête d'aventure et de dépaysement, venez voyager dans le temps et l'espace en poussant les portes du Musée du Sous-Officier!

**L'association souhaite vous  
présenter ses excuses dans cette  
première édition 2020.**

**Mais la situation sanitaire vécue  
par tous depuis janvier, nous a fait  
prendre beaucoup de retard.**

**La prochaine lettre est prévue  
pour octobre.**



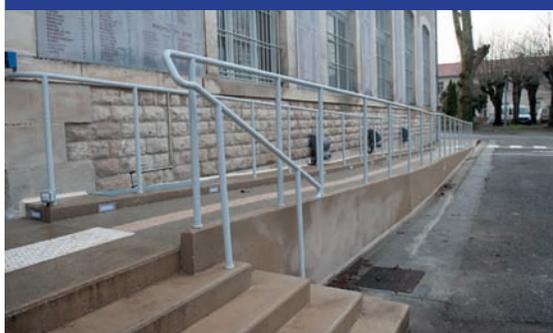
# Remerciements



Le Musée du sous-officier à Saint-Maixent-l'École a besoin de vous pour s'agrandir et réaliser des réparations! 180 000 €, c'est la somme estimée pour réaliser les travaux. Le lien suivant permettra de recueillir vos dons sur la cagnotte en ligne :

<https://www.lepotcommun.fr/pot/obdw2rbj>

Le chèque issu de cette cagnotte sera remis au musée en octobre 2020 lors des XLI<sup>e</sup> JPSO.



Une partie de ceux-ci ont déjà servi à la scénographie des salles du musée et ils continuent à améliorer l'aménagement des locaux et l'accueil du public.

L'association Les Amis du Musée - Le Chevron souhaite remercier vivement et sans ordre protocolaire les dons et/ou adhésions qui lui ont été adressés depuis décembre 2018. Merci donc :

- Aux jeunes sergents de la 334<sup>e</sup> promotion « major Massé » du 4<sup>e</sup> bataillon pour leur don en septembre 2019 de 1 000 €;
- Aux jeunes sergents de la 333<sup>e</sup> promotion « major El Gharrafi » du 3<sup>e</sup> bataillon pour leur don en octobre 2019 de 872 €;
- À la société LMP pour son don de 100 €;
- À la SNEMM pour son don de 500 €;
- À M. Ferrer pour son 9<sup>e</sup> don de 500 € et 10<sup>e</sup> don 200 €;
- Aux jeunes sergents de la 331<sup>e</sup> promotion « sergent-chef Contantin de Magny » du 1<sup>er</sup> bataillon pour leur don en décembre 2019 de 1 000 €;
- À l'amicale des sous-officiers du 1<sup>er</sup> régiment de tirailleurs pour son don de 300 €;
- À la 886<sup>e</sup> section des médaillés militaires pour son don en janvier 2020 de 150 €;
- Aux jeunes sergents de la 335<sup>e</sup> promotion « adjudant-chef Flecksteiner » du 2<sup>e</sup> bataillon pour leur don en février 2020 de 500 €;
- Aux anciens sergents de la 182<sup>e</sup> promotion « adjudant Le Marchand » venus fêter leur 20 ans, pour leur don de 725 €;
- Aux légionnaires du 1<sup>er</sup> régiment étranger de cavalerie, pour leur don de 200 €.



# Calendrier prévisionnel de l'ENSOA et de l'association

31 août  
et 1<sup>er</sup> septembre Commémoration des combats de Bazeilles ;

8 septembre 76<sup>e</sup> anniversaire de la libération de Saint-Maixent-l'École ;

17 septembre Baptême de la 341<sup>e</sup> promotion «Sous-officiers de Corée» ;



ayant pour thème :  
« Patrimoine et éducation :  
apprendre pour la vie! »,

25 septembre Journée nationale d'hommage aux harkis ;

4 octobre Commémoration mémorial de la résistance de Lageon ;

8 octobre Baptême de la 343<sup>e</sup> promotion «Volontaires du Pacifique» ;

12 octobre Baptême de la 344<sup>e</sup> promotion «Division Bleue» ;

du 26 au 30 octobre XLI<sup>e</sup> Journées des Présidents de Sous-Officiers ;

1<sup>er</sup> novembre Journée nationale du Souvenir Français ;

11 novembre 102<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918 ;

15 décembre Galons de la 341<sup>e</sup> promotion «Sous-officiers de Corée» ;

17 décembre Galons de la 344<sup>e</sup> promotion «Division Bleue».



**Nouveaux horaires d'accès  
au Musée du sous-Officier**



**LE MUSÉE EST OUVERT  
DU LUNDI AU VENDREDI MIDI,  
DE 10 HEURES À MIDI  
ET DE 14 HEURES À 17 H 30  
VISITES GUIDÉES À : 10 HEURES ET  
15 HEURES.**

**Tél. : 05.49.76.85.31.**

Rédaction : Les Amis du Musée – le Chevron, quartier Marchand — 79403 Saint Maixent l'École

Siège de l'association : **Association « Les Amis du Musée - Le Chevron »**

ENSOA – Quartier Marchand

BP 50045 – 79403 Saint Maixent l'École Cedex

Tél. : 05.49.76.85.38. — Courriel : [chevron-musee@orange.fr](mailto:chevron-musee@orange.fr)

Site Internet de l'association « Les Amis du Musée – Le Chevron » : [lechevron.fr](http://lechevron.fr)

Directeur de la publication : Gérard Cousergues

Comité de rédaction : Association « Les Amis du Musée-Le Chevron »

Conception : ENSOA Bureau Communication 59-2019/ M. André-Klaus Brisson

Impression : Prim'Atlantic

N° ISSN 2650-5517 Dépôt légal : 1443 août 2019

Copyright : tous droits de reproduction réservés. La reproduction des articles est soumise à l'autorisation préalable de la rédaction.

Crédit photographique : ENSOA